

LES AMIS DU BOIS BALON
Société Coopérative agréée Entreprise Sociale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 11 mai 2024

Salle le Monty, rue de Charleroi 58, Genappe

ORDRE DU JOUR

Doc. AGO/2024/1

AGO du 11 mai 2024

ORDRE du JOUR

- Point 1 : Constitution du bureau-nomination de deux scrutateurs.
Vérification des pouvoirs (D)**
- Point 2 : Mot de bienvenue**
- Point 3 : Rapport d'activité de l'exercice 2023 et Rapport Spécial (AR
du 8 janvier 1962 Art 1§7) et rapport du Comité des Garants. (D)**
- Point 4 : Comptes annuels (Bilan-compte de résultats). (D)**
- Point 5 : Décharge aux administrateurs (D)**
- Point 6 : Administrateurs : démission-nominations-renouvellement (D)**
- Point 7 : Programme et budget 2024 (I)**
- Point 8 : Achat du Bois Miesse- État de la question (I)**
- Point 9 : Divers**

LES AMIS DU BOIS BALON
Société Coopérative agréée Entreprise Sociale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 11 mai 2024

Rapport d'activité de l'exercice 2023
et Rapport Spécial (AR 8 janvier 1962 Art 1§7).

Doc. AGO/2024/3



Société coopérative Entreprise sociale

LES AMIS DU BOIS BALON

Rapport d'activités 2023

**Comportant également le rapport spécial
dans le cadre de l'agrément comme société coopérative
et dans le cadre de l'agrément comme entreprise sociale**

MOT DU PRESIDENT

Chers « Amis du Bois Balon »,

L'année 2023 a vu notre coopérative poursuivre son élan grâce à votre soutien et à celui des autorités publiques, la Province de Brabant wallon et la ville de Genappe. Nous avons consolidé notre structure en complétant le conseil d'administration et en créant progressivement un réseau de coopérateurs et sympathisants actifs. Ils ont accompagné divers événements organisés par la SCES (promenades natures) mais aussi par les associations de Bousval (chasse aux œufs) et la ville (journée du personnel au bois). Notre rôle social se précise aussi de plus en plus avec l'établissement d'un « partenariat » pédagogique avec l'école communale de Bousval, qui permet à nos enfants d'apprendre à connaître la nature de façon concrète sur le terrain.

Deux enjeux essentiels ont requis les efforts du conseil en cette année.

Tout d'abord, l'établissement d'une gestion forestière raisonnée : une politique de gestion a été définie qui nous a permis d'accéder au label de forêt résiliente (PEFC) qui atteste de la gestion durable et responsable du Bois Balon. Dans le cadre de cette politique de gestion, la sécurisation du bois a été organisée avec la contribution d'un expert. Le bûcheronnage, destiné entre-autre à permettre une croissance harmonieuse des espèces et à sécuriser le bois, a été préparé pour être exécuté début 2024. Il a reçu le soutien du budget participatif 2023 de la ville de Genappe.

Ensuite, nous avons poursuivi nos entretiens avec le propriétaire du bois Miesse contigu au Bois Balon. Un accord est intervenu sur le prix et les modalités d'acquisition par notre coopérative. Fin d'année, l'apport de fonds par nos coopérateurs nous a fortement rapproché du but ; sont venus s'y ajouter les engagements de la Province de Brabant wallon et de la ville de Genappe, qu'une modification de nos statuts permettra de concrétiser. L'achat du bois Miesse en 2024 devient ainsi tout à fait possible. Un dernier effort reste cependant à fournir. Nous faisons donc une nouvelle fois appel à vous pour compléter le financement destiné à acheter le bois Miesse.

En conclusion, le Bois Balon vit !

LA COOPÉRATIVE

1.1. La gestion de la coopérative

Conformément aux statuts et au règlement d'ordre intérieur, la coopérative est administrée par un conseil d'administration qui est composé de minimum 3 et maximum 6 membres actionnaires ou non qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période de 4 ans. Pour le premier conseil d'administration, le mandat de la moitié des membres est limité à deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles une fois.

Le premier conseil d'administration a été mis en place lors de l'assemblée générale qui a suivi la constitution de la société le 23 mai 2021.

Il était composé de :

- Guido Latré, président
- Hilde Naesens, administrateur-délégué
- Jean-Paul Minon, administrateur
- Ghislain Grégoire, administrateur

Guido Latré était démissionnaire à la date de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2023. Jean-Paul Minon a un mandat de 4 ans qui est toujours en vigueur.

Les mandats de deux administrateurs, Ghislain Grégoire et de Hilde Naesens étaient arrivés à échéance le 23 avril 2023. Pour assurer la continuité de la gestion de la SCES et des actions en cours (achat du bois Miesse, gestion forestière) l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2023 a décidé de renouveler le mandat de Ghislain Grégoire et de Hilde Naesens jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2024.

L'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2023 a aussi décidé de nommer parmi les candidats trois nouveaux administrateurs pour compléter le conseil : Jean-Luc Delaby, Marie Eliat et Margot Vandemeulebroek,

Le 8 juin 2023 le conseil d'administration a désigné parmi ses membres de classe A, Jean-Paul Minon comme président, conformément aux statuts (Art 30 §5). Hilde Naesens avait été nommée administrateur délégué par le premier conseil d'administration du 23 avril 2021. Il est décidé de reconduire Hilde Naesens dans sa fonction d'administrateur délégué chargé de la gestion journalière. Jean-Luc Delaby est désigné comme secrétaire du conseil d'administration. Il est décidé de transférer le siège Avenue des Combattants 107A à 1470 Bousval, adresse du nouveau président du conseil d'administration, Jean-Paul Minon.

Le conseil d'administration se voit composé de :

- Jean-Paul Minon, président
- Hilde Naesens, administrateur-délégué
- Jean-Luc Delaby, secrétaire

- Marie Eliat, administrateur
- Ghislain Grégoire, administrateur
- Margot Vandemeulebroek, administrateur.

En 2023 cinq conseils d'administration ont eu lieu pour organiser et mettre en place une gestion de la société coopérative transparente et conforme aux statuts.

La coopérative a satisfait à toutes ses obligations administratives et fiscales. L'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2023 a approuvé le rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 (premier exercice de la SCES), le rapport spécial en vue des agréments comme coopérative et entreprise sociale (AR 8 janvier 1962 Art 1§7) et les comptes annuels. Les coopérateurs ont été informés sur le programme et budget 2023.

Afin que les coopérateurs puissent bénéficier d'une réduction d'impôts de 45% par le Tax Shelter, des attestations sous forme de fiches fiscales 281-85 ont été envoyées aux coopérateurs, et des copies au Service Public Fédéral des Finances.

Le site web www.leboisbalon.be est resté le nœud central d'information pour les souscripteurs et pour le public. On y retrouve tous les documents concernant la constitution de la coopérative (statuts, règlement d'ordre intérieur, charte, agrément, ...), le rapport d'activités et les comptes annuels.

Par des feuillets d'information (« newsletters »), la société coopérative a tenu les coopérateurs et les personnes intéressées au courant de l'état d'avancement du projet et des activités qui lui étaient liées. Ainsi six newsletters et deux envois lors d'activités spécifiques ont été distribués par courriel à plus de 600 personnes de contact.

1.2. Les souscriptions

Les statuts de la société coopérative définissent 4 classes d'actions :

- les actions de classe A sont réservées aux « garants » des valeurs et du but de la société
- les actions de classe B sont réservées aux souscripteurs de moins de 25 ans et
- les actions de classe C sont réservées à toutes les personnes physiques qui souscrivent,
- les actions de classe D sont réservées aux sympathisants (personnes morales).

A la suite de l'avis favorable de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 7 novembre 2022 d'engager les démarches en vue d'acquérir le « Bois Miesse », portant ainsi la surface préservée sur les hauteurs de Bousval à plus de 2 hectares, et à cette fin d'augmenter le montant du capital initial à souscrire de 85.000,00 euros à 125.000,00 euros par émission

d'actions pour un montant supplémentaire de 40.000,00 euros dans les classes B, C et D.

Fin 2022, les souscriptions aux parts de la coopérative avaient atteint un montant de 90.351,08 euros. La campagne pour lever les fonds nécessaires pour l'acquisition du Bois Miesse se poursuivait en 2023.

La souscription se fait par l'intermédiaire du site internet www.leboisbalon.be. Pour pouvoir souscrire, les actionnaires doivent s'engager formellement à respecter les statuts et la charte des « Amis du Bois Balon » et à libérer chaque action souscrite. Dans les formulaires de souscription utilisés sur le site, cet engagement est acté sans ambiguïté.

Chaque demande de souscription dûment complétée a été soumise à l'approbation du conseil d'administration. L'admission d'un actionnaire est constatée et rendue opposable aux tiers par l'inscription au registre des actionnaires. Des certificats constatant ces inscriptions ont été délivrés à tous les titulaires d'actions.

En date du 31 décembre 2023 la société coopérative compte au total 452 actionnaires individuels, distribués comme suit :

- Dans la classe A : les 3 fondateurs de la société coopérative avec 15 actions.
- Dans la classe B : 166 enfants et jeunes de moins de 25 ans, dont 4 sont aussi des actionnaires de la classe C, avec 524 actions.
- Dans la classe C : 257 coopérateurs personnes physiques détenant ensemble 669 actions ;
- Dans la classe D : 28 sociétés et associations ainsi que la Province du Brabant wallon et la Ville de Genappe, avec 77 actions.

Le capital souscrit par les coopérateurs en date du 31 décembre 2023 est de 104.600 EUR.

Aucune demande de souscription dûment complétée en 2023 n'a été rejetée. Six actionnaires de la classe B ont accédé à la classe C.

2. LES INVESTISSEMENTS

2.1. L'extension du Bois Balon aux parcelles contiguës du Bois Miesse

L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022 s'est montrée largement favorable à l'acquisition du Bois Miesse par la société coopérative. L'achat de ces parcelles contiguës au Bois Balon permet de poursuivre la préservation des espaces boisés sur les hauteurs de Bousval et de constituer un espace cohérent de protection. Le but de la société coopérative est de maintenir à la fois l'état naturel du Bois Miesse et son rôle social au bénéfice de la population et des diverses associations locales.

En date du 1 décembre 2022 la société coopérative a signé une convention sous seing privé avec le propriétaire du Bois Miesse. Le prix d'achat de ce terrain d'une contenance de 70a 7ca a été fixé à 29.000,00 euros hors frais et taxes. La société coopérative recueillera les fonds nécessaires par une campagne de financement participatif.

Fin 2023 le capital de la société coopérative ne suffit pas encore pour clôturer cette acquisition. Néanmoins il convient de noter que les coopérateurs ont clairement indiqué leur soutien à l'achat du Bois Miesse en souscrivant des participations supplémentaires en 2023.

2.2. L'infrastructure au Bois Balon

Fin 2022, grâce à un don de la Corrida de Bousval, le matériel pour la fabrication d'un ensemble constitué d'une table et de deux banquettes couvertes, a été acheté. L'ensemble est préparé sous forme de kit et attend d'être installé sur place dès que les travaux de gestion forestière seront finis début 2024.

La coopérative a aussi fait les démarches pour installer la signalisation d'un parcours « santé » simple, créatif et intégré, ainsi que des panneaux didactiques sur l'identification des types d'arbres.

3. LES ACTIVITÉS

3.1. Budget Participatif de Genappe 2023

En 2023 la ville de Genappe a lancé son troisième appel à projets dans le cadre du budget participatif. L'objectif de cette initiative est de promouvoir la participation citoyenne en offrant la possibilité à chacun de soumettre ses idées, de les mettre en exécution et de contribuer à la transition environnementale, énergétique et la récréation de liens sociaux. La ville consacre ainsi un montant du budget communal à la mise en place de projets d'intérêt général émanant de citoyens.

Dans le cadre du budget participatif 2023 de la ville de Genappe, les « Amis du Bois Balon » ont déposé une demande de contribution pour « Faire vivre le Bois Balon ». La coopérative s'est fixée comme lignes directrices d'agir sans tarder en faveur d'une forêt résiliente en tant que « puits de carbone » et d'encourager la fréquentation du bois pour suivre des buts sociaux et didactiques. Ce projet comporte deux volets complémentaires qui s'articulent parfaitement avec la thématique « Bas carbone » retenue par la commune.

Le premier volet de la candidature de la coopérative décrivait les opérations indispensables pour connaître et entretenir le bois et en assurer l'épanouissement harmonieux et la viabilité à long terme. C'est la partie de gestion forestière pure.

Le deuxième volet de la candidature décrivait les activités nécessaires pour maintenir l'accès et favoriser le rôle social du Bois Balon. Il comporte par exemple le placement d'un mobilier adapté (table et banc couverts pour pique-nique), d'accessoires sportifs (parcours santé simple) ou de dispositifs favorisant la mobilité douce (arceaux de sécurisation pour vélos).

Ce projet a été présenté et défendu devant un large jury de citoyens. Au terme de sa délibération, le jury a retenu uniquement le premier volet (forestier) de la demande. La coopérative a obtenu un subside de 2500 euros pour sécuriser le bois. La SCES se voit ainsi encouragée à poursuivre les activités d'entretien du bois.

En plus du soutien financier, le Budget Participatif de Genappe a donné une grande visibilité au projet, entre autres par le vote du public et par les articles dans le Journal de Genappe : cela a fortement soutenu la campagne de levée des fonds.

3.2. La campagne de financement participatif

Le financement participatif par des souscriptions dans une société coopérative s'est avéré être l'outil de choix pour établir un lien fort entre le bois et la communauté locale. La campagne de levée de fonds a réussi à dynamiser la participation citoyenne et à responsabiliser les personnes pour la protection de la nature en vue d'un usage commun et d'une cohabitation intergénérationnelle harmonieuse.

Dans la période 2021-2022 une campagne intensive de financement participatif avait permis de lever plus de 90 000 euros auprès de 419 coopérateurs. En 2023, 33 nouveaux coopérateurs ont adhéré. La coopérative continue à attirer des coopérateurs de Bousval, de l'entité de Genappe mais aussi de plus loin, comme Limelette, Hamme-Mille, Pont-à-Celles et même de Frasnes-les-Anvaing.

En 2023, les coopérateurs existants et nouveaux ont investi ensemble 14 325 euros. Plusieurs coopérateurs ont versé une contribution chaque année 2021, 2022 et 2023. Plusieurs ont réinvesti le montant économisé grâce au régime fiscal du Tax Shelter.

La campagne de financement participatif s'est déroulée dans les différents médias traditionnels et sociaux et a donné lieu à de nombreuses activités. La société coopérative a réussi à sensibiliser les habitants de Bousval, de Genappe et de la région pour la préservation de la nature, pour promouvoir le rôle d'un bois laissé à l'état naturel, pour encourager les activités récréatives libres ainsi que pour souligner l'importance des chemins et sentiers en faveur de la mobilité douce.

Pour 2023 nous mentionnons en particulier :

- Un site web www.leboisbalon.be attirant de manière à rendre les informations sur le projet accessibles, claires et transparentes. Le site web est resté le nœud central d'information : ceci est crucial pour une procédure de souscription simple et efficace, tant pour le souscripteur que pour la gestion de la société coopérative. Le nombre de coopérateurs et le montant levé auprès des souscripteurs sont actualisés et publiés.
- Un nouveau dépliant a été élaboré comprenant une mise à jour de toutes les informations sur le projet, telles que l'acquisition du Bois Balon et l'objectif d'acquérir également les parcelles avoisinantes du bois Miesse. Ce dépliant a été mis à disposition dans les commerces et les endroits publics et a été distribué par envoi « toutes-boîtes » à Bousval pour un total de 2000 exemplaires.
- La newsletter est diffusée à plus de 600 personnes de contact, les coopérateurs ainsi que d'autres personnes intéressées. Les personnes intéressées ont également été contactées directement par courriel personnalisé.
- Une visite guidée a été organisée en octobre 2023 pour informer les coopérateurs et personnes intéressées sur la gestion forestière.
- En juin 2023, la coopérative a participé au Marché des producteurs et artisans locaux de la ville de Genappe
- En août 2023, la coopérative avait un stand d'information à l'Exposition Saint-Barthélemy à Bousval.
- En fin d'année les nouveaux souscripteurs ont été remerciés en leur offrant un support de tablette/téléphone portable gravé à l'effigie du Bois Balon.
- Le 22 septembre, lors de la journée du personnel de la ville de Genappe organisée à la ferme de Bousval, des visites commentées ont été organisées au Bois Balon tout proche à l'attention du personnel communal.

- Le 15 octobre et les 3, 4 et 10 décembre des promenades natures ont été organisées pour les coopérateurs et les personnes intéressées avec aussi explication de l'intérêt du bois Miesse pour la coopérative.

Une présence appropriée et active sur les réseaux sociaux s'est montrée indispensable pour atteindre le plus grand nombre de souscripteurs et soutenir l'enthousiasme. La société coopérative y est très active avec sa propre page Facebook et une page Instagram.

En 2023, les médias traditionnels (journaux, radio et télévision) ont été moins impliqués qu'auparavant, en raison d'un nombre moindre d'événements présentant un intérêt journalistique élevé. Le Journal de Genappe et le Bousvalien ont régulièrement mis en avant la coopérative et ses activités, offrant une couverture constante et détaillée.

Le soutien de la Ville de Genappe et de la Province du Brabant wallon, ainsi que celui des nombreuses associations et entreprises, a été extrêmement important non seulement sur le plan financier mais aussi pour la promotion du projet.

3.3. La gestion forestière du Bois Balon

En 2022 le conseil d'administration a pu acquérir une compréhension des valeurs naturelles sylvicoles du Bois, et d'évaluer ses potentialités grâce à des experts. Il faut mentionner entre autres :

- Yves Gérard : fin connaisseur de la nature à Bousval;
- Une délégation de la Province du Brabant wallon, avec Olivier Ducat, Mme Aurélie Ghysels, un étudiant stagiaire;
- Une délégation de la SAW B, avec Mathilde Jacquet, Nicolas Spineux (Robin di Bwès) et Valentin Derbaix, étudiant Agro-Bio Tech-Gembloux ;
- La Cellule d'appui à la petite forêt privée, avec Vincent Colson, ingénieur agronome et expert à l'Office Economique Wallon du Bois (OEWB), et une étudiante stagiaire bio-ingénieur UCL ;
- Nicolas Henryot, Expert Forestier et Ingénieur Forestier.

Sur la base de ces observations et en collaboration avec ces spécialistes, un plan de gestion forestière a pu être élaboré et présenté à l'assemblée générale extraordinaire en octobre 2022.

Les objectifs phare du plan de gestion se sont définis comme :

- biodiversité
- diversification à long terme du bois par l'introduction d'essences plus adaptées aux changements climatiques dans des trouées créées par des chablis ou lors de coupes de bois,

- maintien d'une zone en « libre évolution » (= réserve intégrale) dans un endroit non fréquenté par le public et qui n'est pas en bordure de propriété (=éviter tout problème de sécurité lorsque des arbres morts tombent) ;
- réserve d'une zone de jeux/détente
- rentabilisation éventuelle du bois produit lors de la gestion.

Ces objectifs se sont traduits dans un plan de zonage avec des objectifs concrets pour les différentes zones.

Le soutien financier par le Budget Participatif 2023 de la ville de Genappe a permis de réaliser une avancée majeure dans la gestion. Nicolas Henryot, Expert forestier et Ingénieur forestier, a été engagé pour faire le marquage, c.à.d. établir un cadastre du peuplement qui repère les arbres de valeur qu'il convient de protéger ou de favoriser lorsqu'ils sont en compétition avec des sujets moins intéressants ou invasifs. Cette protection s'étend aussi à des arbres morts sur pied, -des quilles -, ou des arbres couchés qui présentent un intérêt biologique. Cette opération de marquage a été faite au début juin 2023. Depuis les chemins et le sentier qui traversent le bois, les marquages sont bien visibles. Un plan d'ensemble des marquages avec interprétation est disponible sur le site web www.leboisbalon.be.

La gestion implique que certains arbres devront être abattus et être soit emportés soit laissés sur place. Il ne s'agira pas d'une coupe à blanc, mais plutôt d'abattages épars. Lors de cette deuxième étape, prévue pour début 2024, les interventions forestières sur place pourront avoir lieu et feront apparaître un petit nombre de trouées dans la couverture végétale.

Dans une troisième phase, ces trouées pourront ultérieurement donner lieu à quelques reimplantations d'espèces plus adaptées à la fois aux variations climatiques et à la nature du sol. Elle est nécessaire pour compenser le dépérissement spontané déjà à l'œuvre dans le bois.

Ce travail d'entretien en trois étapes ne devra pas être répété avant de nombreuses années.

3.4. Les activités de sensibilisation à la finalité et aux valeurs du Bois Balon et les ateliers pédagogiques sur la faune et la flore

À travers la gestion et l'organisation des activités, la coopérative s'efforce d'informer les gens sur la nature et encourage la visite ainsi que l'expérience de la nature en forêt. La communication via des bulletins d'information (newsletters), les articles dans les journaux locaux et les réseaux sociaux ainsi que des visites guidées apportent une contribution significative à cet objectif.

En 2023, la communication s'est principalement concentrée sur la gestion forestière : quels sont les atouts naturels du Bois Balon ? quelles sont les menaces auxquelles

nous sommes confrontés ? quels sont nos objectifs à long terme ? pourquoi choisir d'abattre certains arbres ou de préserver des arbres morts debout ?

L'école communale de Bousval s'est positionnée comme un partenaire pour l'aspect pédagogique pour les jeunes enfants de Bousval. Pendant l'année scolaire 2023-2024, l'école organise au Bois Balon des activités éducatives régulières pour les classes maternelles et primaires. Le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Villers-la-Ville accompagne l'école dans ces activités. Ces activités éducatives au Bois Balon contribuent à atteindre l'objectif social de la société coopérative, à savoir préserver le bois comme lieu de rencontre pour tous, et l'utiliser comme espace de jeu créatif et de formation dans la nature pour les enfants et les jeunes. Au cours de leurs activités éducatives, les classes de l'école communale de Bousval protégeront la flore et la faune de ce bois et seront initiées aux aspects écologiques du site.

Pour attirer un plus grand nombre de familles à explorer le Bois Balon, un jeu est en cours de préparation, promettant une aventure passionnante pour petits et grands.

CONCLUSION

Notre coopérative se développe progressivement et fait de plus en plus partie de la vie de Bousval et de Genappe. Elle s'ouvre à la communauté locale sous tous aspects : connaissance de la nature, organisation d'activités en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux, lien avec les écoles...

Elle maintient le bien commun que constitue le bois accessible à tous et a l'ambition de l'agrandir par l'acquisition de parcelles contigües de façon à constituer un espace boisé continu et cohérent sur les hauteurs de Bousval.

LES AMIS DU BOIS BALON
Société Coopérative agréée Entreprise Sociale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 11 mai 2024

Rapport du comité des Garants

Doc. AGO/2024/3.1

Rapport du comité des garants

à l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2024

Achat des deux bois : le bois Balon et le bois Miesse

Le premier but de la société coopérative 'Les Amis du Bois Balon' était l'achat du Bois Balon. Ce but a été atteint. Le succès de cette initiative et le soutien des actionnaires nous encouragent à acquérir aussi le Bois Miesse. Nous sommes sur la bonne voie pour collecter les fonds nécessaires.

Rôle social du Bois Balon

Les garants constatent avec satisfaction que depuis son achat par Les Amis du Bois Balon, le rôle social du bois a été renforcé de façon significative. Nous apprécions les promenades de découverte, la construction d'un banc, la planification d'un abri avec table et bancs, et les activités diverses qui y ont eu lieu. L'accueil des jeunes a aussi été fort accentué : chasse aux œufs, activités de weekend organisées par les scouts, activités pédagogiques organisées par et pour les élèves de l'Ecole communale,

Les garants encouragent Les Amis du Bois Balon à continuer à stimuler la convivialité : organisation de rencontres : petites fêtes conviviales ; événements plus importants en vue de l'achat du bois Miesse et au moment où l'achat est concrétisé,

La coopération avec les autres associations de Bousval et de Genappe est recommandée.

Collaboration avec la Commune de Genappe et la Province du Brabant Wallon

Les garants encouragent la continuation et le renforcement des liens avec la ville de Genappe et la province de Brabant wallon. La Province s'intéresse surtout au maillage écologique sur son territoire auquel le bois contribue, tandis que la Commune de Genappe met l'accent sur le rôle social que le bois joue dans la communauté.

Les garants encouragent le dialogue sur ces deux points.

La gestion forestière

En 2022 notre coopérative a acquis une bonne compréhension des valeurs naturelles sylvicoles du bois Balon qu'il a fait évaluer par des experts.

Sur la base de ces observations un plan de gestion forestière a pu être élaboré. Un plan de zonage avec des objectifs concrets pour les différentes zones a été établi. Un cadastre des peuplements qui servira de base à la gestion raisonnée du bois a également été établi.

La gestion forestière s'inscrit dans un objectif de forêt résiliente adaptée à l'évolution du climat. Le label PEFC (« Pan European Forest Certification ») a été demandé et obtenu.

Extension du Comité des garants

Le comité des garants est composé des trois membres fondateurs de la coopérative. Il est souhaitable d'élargir le comité des garants à d'autres coopérateurs qui veulent en soutenir activement le développement.

Les candidatures sont les bienvenues.

Conclusion

Pour conclure, les garants félicitent tous ceux et toutes celles qui se sont engagés pour préserver et améliorer l'environnement naturel et la vie sociale à Bousval grâce à l'acquisition du bois Balon. Beaucoup de beau travail a été fait. La voie est tracée.

La coopérative doit maintenant « **faire vivre le bois Balon** ».

LES AMIS DU BOIS BALON
Société Coopérative agréée Entreprise Sociale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 11 mai 2023

POINT 4 :

Comptes annuels (Bilan-compte de résultats).

Doc. AGO/2024/4



Les amis du bois Balon
Société Coopérative agréée entreprise sociale
BE0767.453.607

Bilan clôturé au 31/12/2023
Exercice d'imposition 2024

Table des Matières

Actif

Passif

Compte de résultats

Détail des comptes généraux

ACTIF			
<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>		20	0,00
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		21/28	70.756,32
Immobilisations incorporelles		21	0,00
Immobilisations corporelles		22/27	70.756,32
<i>Terrains et constructions</i>		22	70.756,32
	220000 TERRAIN BOIS BALON		70.756,32
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>		29/58	32.086,70
Valeurs disponibles		54/58	29.295,04
	550100 CBC BE73 7320 6757 1160		29.295,04
Comptes de régularisation		490/1	2.791,66
	490000 CHARGES A REPORTER		291,66
	491000 PRODUITS ACQUIS		2500,00
Montant total de l'actif			102.843,02

PASSIF			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		10/15	99.814,02
Apport		10/11	104.600,00
<i>Apport</i>		11	104.600,00
	111900 AUTRE APPORT INDISPONIBLE HORS CAPITAL		104.600,00
Perte reportée		141	-4.785,98
	141000 PERTE REPORTEE (-)		-4.785,98
<u>DETTES</u>		17/49	3.029,00
Dettes à un an au plus		42/48	3.029,00
<i>Dettes commerciales</i>		44	900,00
	444000 FACTURES A RECEVOIR		900,00
<i>Autres dettes</i>		47/48	2.129,00
	489000 SUBSIDES A REPORTER		2.129,00
Montant total du passif			102.843,02

COMPTE DE RESULTATS - ANNEE 2023

<u>Ventes et prestations</u>			2.896,00
<i>Autres produits d'exploitation</i>		74	2.896,00
	740000 SUBSIDES ET MONTANTS COMPENSATOIRES		2.871,00
	743000 PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS		25,00
<u>Coût des ventes et des prestations</u>			-2.779,68
<i>Services et biens divers</i>		61	-2.683,08
	612130 FRAIS POSTAUX		-8,80
	612300 IMPRIMÉS ET FOURNITURES DE BUREAU		-438,50
	612500 PETIT MATÉRIEL		-45,98
	612560 INFORMATIQUE (MAT.-SITE WEB-LOGICIEL)		-249,37
	613213 HONORAIRES NICOLAS HENRYOT		-371,00
	613220 COTISATIONS PROFESSIONNELLES		-229,70
	613250 PUBLICATIONS LÉGALES		-260,35
	613261 HONORAIRES EXPERTS-COMPTABLES		-1.066,66
	614611 FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL		-12,72
<i>Autres charges d'exploitation</i>		640/8	-96,60
	640230 PRÉCOMPTE IMMOBILIER		-96,60
Bénéfice/ Perte d'exploitation		70/64	116,32
Produits financiers		75/76B	1,08
<i>Autres produits financiers</i>		752/9	1,08
	754000 DIFFERENCES DE CHANGE		1,08
Charges financières		65/66B	-81,00
<i>Charges des dettes</i>		650	-81,00
	650000 FRAIS FINANCIERS DIVERS		-81,00
Bénéfice / Perte de l'exercice avant impôts		70/66	36,40
Impôts sur le résultat		67/77	0,00
<i>Impôts</i>		670/3	0,00
	670200 CHARGES FISCALES ESTIMEES		0,00
Bénéfice / Perte de l'exercice		70/67	36,40
Bénéfice / Perte de l'exercice à affecter			36,40
<u>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</u>			
Bénéfice / Perte à affecter		70/69	-4.785,98
<i>Bénéfice / Perte de l'exercice à affecter</i>		70/68	36,40
<i>Perte reportée de l'exercice précédent</i>		690	-4.822,38
	690000 PERTE REPORTEE DE L'EX. PRECEDENT		-4.822,38
Perte à reporter		793	4.785,98
	793000 PERTE A REPORTER		4.785,98

COMPTE DE RESULTATS - COMPARATIF 2022/2023

		2023	2022
Ventes et prestations		2.896,00	8.800,00
<i>Autres produits d'exploitation</i>	74	2.896,00	8.800,00
740000 SUBSIDES ET MONTANTS COMPENSATOIRES		2.871,00	8.300,00
743000 PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS		25,00	0,00
745000 DONATIONS		0,00	500,00
Coût des ventes et des prestations		-2.779,68	-13.476,88
<i>Services et biens divers</i>	61	-2.683,08	-13.085,07
612130 FRAIS POSTAUX		-8,80	-31,20
612300 IMPRIMÉS ET FOURNITURES DE BUREAU		-438,50	-97,68
612500 PETIT MATÉRIEL		-45,98	-1.573,30
612560 INFORMATIQUE (MAT.-SITE WEB-LOGICIEL)		-249,37	-1.034,61
613211 HONORAIRES NOTAIRES		0,00	-1.350,00
613212 HONORAIRES SAWB ASBL		0,00	-3.630,00
613213 HONORAIRES NICOLAS HENRYOT		-371,00	-200,00
613214 HONORAIRES OFFICE ÉCON. WALLON DU BOIS		0,00	-50,00
613220 COTISATIONS PROFESSIONNELLES		-229,70	-116,50
613240 COURS, SÉMINAIRES, RÉUNIONS		0,00	-30,00
613250 PUBLICATIONS LÉGALES		-260,35	-90,50
613261 HONORAIRES EXPERTS-COMPTABLES		-1.066,66	-3.789,57
614000 FRAIS DE PUBLICITÉ		0,00	-623,49
614500 CADEAUX CLIENTS		0,00	-175,57
614611 FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL		-12,72	-292,65
<i>Autres charges d'exploitation</i>	640/8	-96,60	-391,81
640120 TVA NON DEDUCTIBLE		0,00	-270,81
640220 IMMONDICES VOIRIE		0,00	-121,00
640230 PRÉCOMPTE IMMOBILIER		-96,60	0,00
Bénéfice/ Perte d'exploitation	70/64	116,32	-4.676,88
Produits financiers	75/76B	1,08	0,00
<i>Autres produits financiers</i>	752/9	1,08	0,00
754000 DIFFERENCES DE CHANGE EURO		1,08	0,00
Charges financières	65/66B	-81,00	-145,50
<i>Charges des dettes</i>	650	-81,00	-145,50
650000 FRAIS FINANCIERS DIVERS		-81,00	-145,50
Bénéfice / Perte de l'exercice avant impôts	70/66	36,40	-4.822,38
Bénéfice / Perte de l'exercice	70/67	36,40	-4.822,38
Bénéfice / Perte de l'exercice à affecter		36,40	-4.822,38
<u>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</u>			
Bénéfice / Perte à affecter	70/69	-4.785,98	-4.822,38
<i>Bénéfice / Perte de l'exercice à affecter</i>	70/68	36,40	-4.822,38
<i>Perte reportée de l'exercice précédent</i>	690	-4.822,38	0,00
690000 PERTE REPORTEE DE L'EX. PRECEDENT		-4.822,38	0,00
Perte à reporter	793	4.785,98	4.822,38
793000 PERTE A REPORTER		4.785,98	4.822,38

Détail des comptes générauxCompte 490000 - Charges à reporter

Nom	# d'imputation	Période	Montant
Wix	612560	01/01/2024-09/09/2024	164,56
SRFB	613220	01/01-2024-31/12/2024	127,10
			291,66

Compte 491000 - Produits acquis

Nom	# d'imputation	Période	Montant
Ville de Genappe	740000	01/01-2023-31/12/2023	2.500,00
			2.500,00

Compte 444000 - Factures à recevoir

Nom	# d'imputation	Période	Montant
Atout Fisc	613261	bilan au 31/12/2023	900,00
			900,00

Compte 489000 - Subsidés à reporter

Nom	# d'imputation	Période	Montant
Ville de Genappe	740000	15/11/2023-31/12/2024	2.129,00
			2.129,00

LES AMIS DU BOIS BALON
Société Coopérative agréée Entreprise Sociale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 11 mai 2024

POINT 6

ADMINISTRATEURS

Démission-Nomination-Renouvellement

Doc. AGO/2023/6

Rétroactes :

Au 11 mai 2024, la SCES est administrée par un conseil d'administration composés de six membres nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 avril 2021 et l'Assemblée générale Ordinaire du 3 juin 2023.

Ces administrateurs sont :

1. Monsieur MINON Jean-Paul, Administrateur de classe A, pour 4 ans le 23 avril 2021.

2. Madame NAESENS Hilde, Administrateur de classe A, pour 1 an, le 3 juin 2023

3. Monsieur GRÉGOIRE Ghislain, Administrateur de classe A, pour 1 an le 3 juin 2023.

4. Monsieur Jean-Luc DELABY, Administrateur, pour 1 an, le 3 juin 2023.

5. Madame Marie ELIAT, Administrateur, pour 3 ans, le 3 juin 2023.

6. Madame Margot VANDEMEULEBROEK, pour 3 ans, le 3 juin 2023.

Les mandats de madame Naesens et monsieur Grégoire se terminent à l'AGO de 2024 et ne sont pas renouvelables.

La mandant de monsieur Delaby se termine à l'AGO de 2024 et est renouvelable.

Madame Vandemeulebroek est démissionnaire à l'AGO de 2024.

Dispositions statutaires d'application :

L'article 30 a) des statuts stipule : « §1. La Société est administrée par 3 maximum 6 administrateurs, nommés par l'Assemblée générale, pour une durée de 4 années. Ils forment ensemble le conseil d'administration. §2 - Pour le premier conseil d'administration, le mandat de la moitié des membres est limité à deux ans. §3 - Le nombre d'administrateurs est compris entre trois et 6 personnes, actionnaires ou non [...].

En conséquence, 3 mandats d'administrateur sont à pourvoir pour compléter le conseil.

Afin de respecter le §2 de l'article 30 a), un de ces administrateurs est à nommer jusqu'à l'AGO de 2026 pour terminer le mandat de madame Vandemeulebroek et deux administrateurs sont à nommer jusqu'à l'AGO de 2028. Cette disposition garantit un renouvellement du conseil avec recouvrement et par conséquent la continuité dans la gestion de la SCES.

Candidats :

Suite à l'appel de candidature lancé par le conseil d'administration, deux personnes ont posé leur candidature. Leur acte de candidature précise leurs motivations.

Monsieur Jean-Luc Delaby est disposé à voir son mandat reconduit pour une durée de 4 ans.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée de nommer administrateurs les deux personnes qui ont fait acte de candidature,

- **Madame Claudine Boesman pour une durée de deux ans se terminant à l'AGO de 2026 ; madame Boesman termine le mandat de madame Margot Vandemeulebroek, démissionnaire.**
- **Monsieur Paul Godart pour une durée de quatre ans se terminant à l'AGO de 2028. Sur proposition du comité des garants, monsieur Godart a été agréé actionnaire de classe A par le conseil d'administration du 12 avril 2024 et à ce titre est nommé administrateur de classe A.**

Leur mandat est renouvelable pour une durée de 4 (quatre) ans.

Le conseil propose également de renouveler le mandat de

- **monsieur Jean-Luc Delaby pour une durée de quatre ans se terminant à l'AGO 2028.**

Ce mandat n'est pas renouvelable.

- **Monsieur Jean-Luc Delaby, avenue des Combattants 148 à Bousval. (échéance AGO 2028)**

La candidature initiale précisait : *« Mon souhait, en rejoignant le CA est de participer activement, dans la mesure de mes moyens, à la réussite de ce projet citoyen qui vise à conserver l'accès au site aux habitants de Bousval et environs. La défense et le maintien de son aspect naturel et de la biodiversité figurent aussi dans mes valeurs et objectifs. Le développement d'activités sur le site, possible seulement avec une équipe suffisante, est un moyen pour réaliser les objectifs. »*

Monsieur Delaby a participé activement à la vie et au développement de la SCES. Au sein du conseil, il assume la fonction de secrétaire.

- **Madame Claudine Boesman, avenue des Combattants 85 bte2 à Bousval (échéance AGO 2026):**

Madame Boesman motive sa candidature de la façon suivante :

« S'engager pour la préservation de la nature, quel projet pour l'avenir et les générations futures. Dans le contexte où chaque geste compte pour la planète, j'ai le plaisir de poser ma candidature au poste d'administratrice qui se libère au sein de la Société Coopérative du Bois Balon. »

- **Monsieur Paul Godart, rue Haute 37 à Bousval (échéance AGO 2028):**

Paul Godart et sa famille soutiennent le projet depuis sa conception. Il a accepté d'être membre du comité des garants et pourra ainsi être administrateur de catégorie A. Il motive sa candidature de la façon suivante :

« Nous avons donc un certain attachement à ce projet.

Dans ce cadre et comme déjà exprimé, je propose une réflexion en vue de renforcer le lien avec l'asbl Les Amis de Bousval. Vu également ma participation à la gestion de la Réserve naturelle des décanteurs de la sucrerie de Genappe, il y aurait aussi peut-être des possibilités de collaboration à étudier. »